



Swisscanto Fondation collective
des Banques Cantonales

Rapport de gestion 2012

Table des matières

2012: Défi relevé avec succès	4
Rétrospective 2012: Chiffres-clé	6
Placements de la fortune et politique de placement	7
Evolution du degré de couverture	8
Rétrospective; conjoncture et placement 2012: Rapport de Swisscanto Asset Management SA	9
Rapport de la commission de placement	11
Compte annuel 2012	13
Bilan	14
Compte d'exploitation	16
Annexe au compte annuel	19
Rapport de l'organe de révision	42

2012: Défi relevé avec succès

L'optimisme n'était pas vraiment de rigueur au début de l'exercice 2012 en raison du contexte économique. Les taux d'intérêt demeuraient au plus bas, les restructurations de dettes battaient leur plein en Europe et aux États-Unis et les dettes publiques de divers pays préoccupaient non seulement les responsables politiques internationaux, mais aussi et surtout les populations touchées par la baisse du niveau de vie et le chômage.

Dans ces circonstances, les bons résultats globalement dégagés par Swisscanto Fondation collective en 2012 n'en sont que plus réjouissants. La très grande fidélité des clients y a contribué pour beaucoup. De plus, Swisscanto Fondation collective a réussi à convaincre davantage les courtiers – un canal de vente de plus en plus important – de la qualité de ses prestations et produits.

La tendance à la hausse du marché des actions, liée à l'augmentation modérée des parts en actions dans le portefeuille de placement, a influencé le degré de couverture de Swisscanto Fondation collective de façon très positive. Le degré de couverture de 108,2 % au 31.12.2012 permet de créer de nouvelles réserves, ce qui augmente de nouveau la stabilité financière de la Fondation, pouvant ainsi garantir une sécurité supplémentaire aux entreprises affiliées.

Durant l'année 2012, Swisscanto Fondation collective a en outre entrepris des travaux concernant la nouvelle stratégie dans la phase d'acquisition. En 2013, deux nouveautés essentielles pourront être communiquées aux clients, qui augmentera également la stabilité de la Fondation et mettra en place une plus grande flexibilité dans des questions importantes, comme notamment celle de l'aménagement des taux de conversion.

Un arrêt du Tribunal Fédéral a provoqué quelques sensations dans le public l'année passée lors de sa publication; cet arrêt stipulait que toutes les indemnités versées aux gestionnaires de fortune et provenant du placement de la fortune de la clientèle – nommées rétrocessions – devaient leur être ristournées. Cet arrêt et l'intérêt des médias qui s'en est ensuivi ont débouché également à Swisscanto Fondation collective sur diverses questions posées par la clientèle. Swisscanto Fondation collective a mis en exergue qu'elle n'était pas concernée par cet arrêt, et ce pour diverses raisons. L'intégralité des rémunérations obtenues de la part des partenaires actifs dans les placements est portée au résultat des placements et appartient de ce fait aux assurés. Swisscanto Fondation collective se fait confirmer chaque année qu'elle n'a obtenu aucune indemnité de la part d'un tiers (cf p. 35 et 40 de ce rapport de gestion).

La réforme structurelle de la prévoyance professionnelle a franchi une étape importante de sa mise en oeuvre en 2012. Pour Swisscanto Fondation collective, il s'en est résulté que peu de changements, car la plupart des exigences de la réforme structurelle avaient été déjà mises en pratique auparavant. Le Conseil de fondation et l'organe de contrôle ont approuvé divers documents exigés par la réforme structurelle, dont les bases des dispositions sur l'intégrité et la loyauté.

À peine la réforme structurelle achevée, de nouveaux changements attendent la prévoyance professionnelle en Suisse. Le «Plan de réforme 2020» du Conseil fédéral fait l'objet d'un sérieux débat au sein de la branche de la prévoyance professionnelle. Swisscanto salue notamment les exigences de transparence de ce plan et approuve toutes les mesures pour la réforme de la prévoyance vieillesse. N'oublions pas toutefois que la régulation de plus en plus stricte de la prévoyance pro-

fessionnelle n'apporte souvent que peu d'avantages aux entreprises affiliées et aux personnes assurées, mais implique souvent de plus grands efforts de mise en oeuvre et de contrôle de la part des prestataires, et ainsi des coûts plus élevés.

Dans toutes ses actions, Swisscanto Fondation collective restera fidèle à ses valeurs fondamentales, soit la transparence et la fiabilité, en dépit des conditions difficiles. En tant que client, vous pouvez toujours compter sur ces valeurs. Nous

nous réjouissons de poursuivre notre coopération et vous remercions de votre confiance.



Rolf Knechtli
Président du Conseil
de fondation

Davide Pezzetta
Directeur
administratif



Rétrospective 2012: Chiffres-clé

Degré de couverture	2012	2011
Degré de couverture au 31.12. (en %)	108,2	102,7

Effectifs	2012	2011	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF Mio.)	4 227	4 130	97	2,3
Placements de la fortune (en CHF Mio.)	4 716	4 359	357	8,2
Nombre de contrats	5 704	5 750	-46	-0,8
Personnes assurées	49 333	49 637	-304	-0,6

Effectifs

Malgré un très faible recul du nombre des entreprises affiliées, et par conséquent également du nombre de personnes

assurées, le capital réglementaire a augmenté de 2,3 % durant la période considérée.

Cotisations versées	2012 en CHF Mio.	2011 en CHF Mio.	Variation en CHF Mio.	Variation en %
Primes périodiques des employés et des employeurs	385,9	382,4	3,5	0,9
Primes uniques	327,1	349,4	-22,3	-6,4
Total	713,0	731,8	-18,8	-2,6

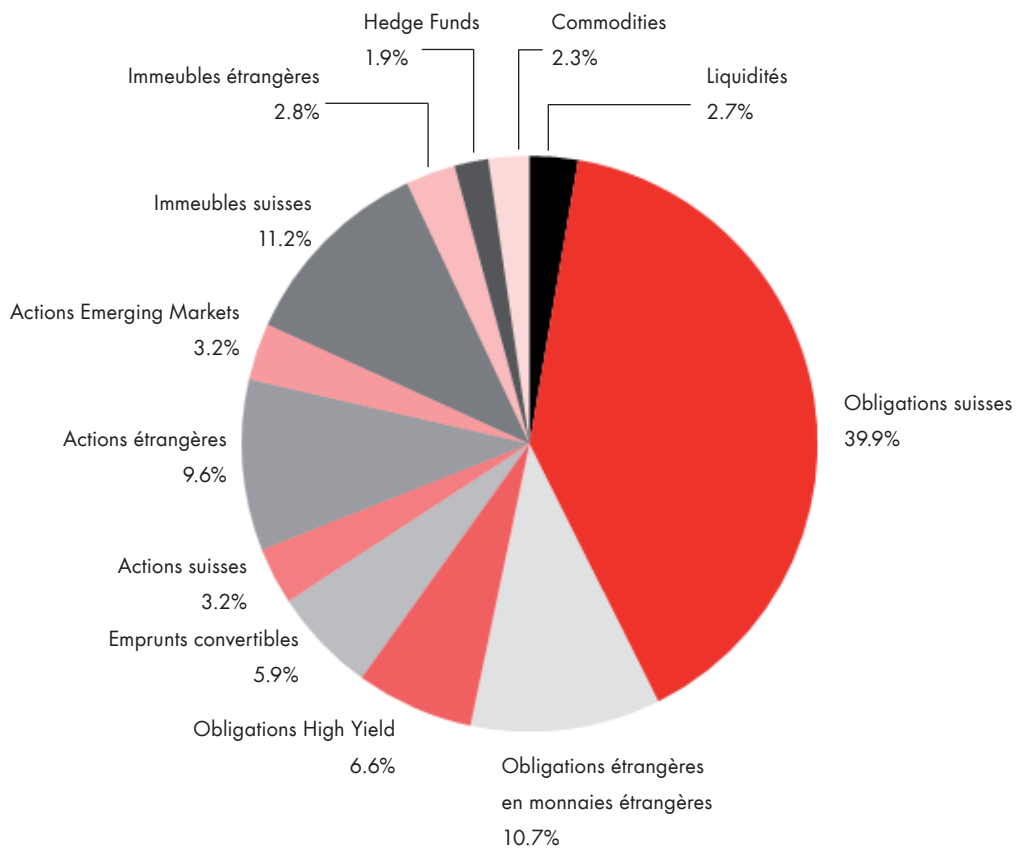
Cotisations versées

Les contributions périodiques des employeurs et des employés ont légèrement augmenté durant la période considérée, alors qu'en 2012, les primes uniques ont diminué de 6,4 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique en particulier par le fait que par rapport à l'année précédente, la Fonda-

tion a enregistré moins de résiliations et moins de nouvelles conclusions. Dans l'ensemble, une fluctuation plus faible de l'effectif des assurés a également été constatée par rapport à l'année précédente.

Placements de la fortune et politique de placement

Asset Allocation au 31.12.2012

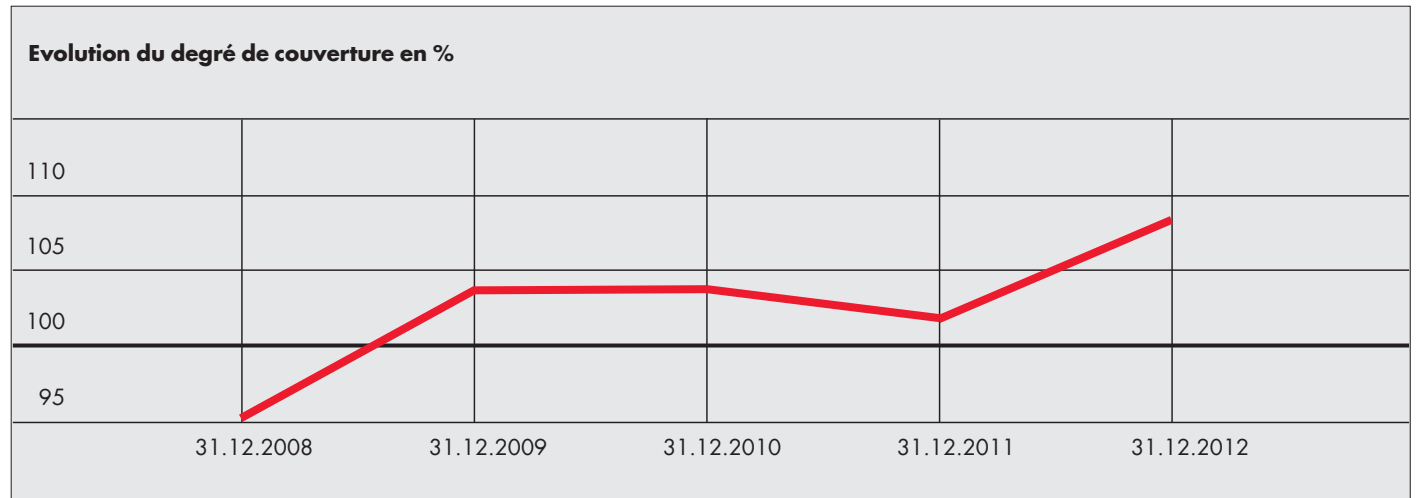


Placements de la fortune total (100%): 4 716 Mio. CHF

Evolution du degré de couverture

Grâce à la légère augmentation de la part des actions dans le placement et à la performance réjouissante de pratiquement tous les groupes de placement, le degré de couverture a

enregistré une croissance remarquable, passant de 102,7% à 108,2%.



Rétrospective de la conjoncture et des placements en 2012: Rapport de Swisscanto Asset Management SA

Rétrospective 2012

De nouveau plus d'acheteurs sur le marché des actions.

Le premier trimestre fut marqué par une ambiance de placement nettement meilleure, conséquence de l'apaisement de la crise européenne de la dette. La grande crainte relative aux risques sur les actions recula d'abord devant un optimisme prudent et, sur la base d'évaluations attractives, différents groupes d'acheteurs revinrent sur les marchés des actions. L'évolution robuste et persistante des bénéficiaires de beaucoup d'entreprises fut un bon motif pour prendre désormais un peu plus de risques. En même temps, le marché des actions US évolua mieux que les marchés européens.

Cette évolution se poursuivit d'abord selon le même style au début du deuxième trimestre. Sur les marchés régnait l'espoir que l'Europe se redresse grâce aux mesures de soutien de la politique et de la Banque Centrale Européenne (BCE), et qu'ainsi la problématique de la dette ne soit plus dramatique. De plus, des chiffres trimestriels très prometteurs étaient présentés en Europe et en Amérique du Nord. Il s'ensuivit pourtant une désillusion lorsqu'en mai, les élections grecques montrèrent qu'une grande partie de la population remettait fondamentalement en question les mesures d'austérité décidées. La crise immobilière en Espagne et celle des banques concernées amplifièrent cette insécurité. A nouveau, les marchés doutèrent de plus en plus que les réformes économiques urgentes et nécessaires soient réellement mises en pratique dans les pays européens. En plus apparut la crainte d'une trop lente reprise conjoncturelle aux USA et d'un atterrissage brutal de l'économie chinoise. En conséquence, les marchés restèrent volatils et clôturèrent le trimestre en léger recul.

La BCE renforce la confiance des investisseurs

En été, les investisseurs craignirent de nouvelles suites douloureuses à la crise des dettes. C'est alors que Mario Draghi (président de la BCE) déclara que son institut fera tout ce qui est nécessaire pour maintenir l'euro. Cela suffit pour faire remonter tous les cours des catégories de placement à haut risque, tels que les actions ou les emprunts des entreprises. En septembre, la confiance des investisseurs fut encore renforcée par l'annonce des banques centrales de stabiliser la situation avec des achats en masse d'obligations d'états de la zone euro. Les marchés ne se préoccupèrent pas du fait que les problèmes d'endettement restaient encore sur la table. Au troisième trimestre, les indicateurs du marché immobilier US

indiquant une stabilisation eurent aussi une influence positive, de même que les résultats globalement positifs des entreprises pour le deuxième trimestre. Ce furent exactement les ingrédients nécessaires pour une bonne performance des marchés d'actions. Alors que le marché US indiquait une croissance de 6%, les marchés européens augmentaient pour leur part de plus de 8%.

Au quatrième trimestre, l'attention de beaucoup d'investisseurs se déplaça d'Europe vers les USA. Les thèmes dominants y étaient le résultat des élections présidentielles, ainsi que «l'écueil fiscal» imminent dans le cas où le Congrès ne pouvait se mettre d'accord sur un nouveau budget. Tandis que les marchés européens et asiatiques avaient le vent en poupe au cours du dernier trimestre, le marché des actions US reculait.

Beaucoup mieux que prévu

Comme 2012 fut aussi une bonne année pour les obligations, en particulier les Corporate et High-Yield Bonds, la plupart des investisseurs purent sans doute être satisfaits des résultats. De plus, les principales monnaies restèrent stables face au franc suisse. Celui qui l'aurait pronostiqué une année auparavant aurait probablement été traité d'éternel optimiste. Les marchés se sont nettement mieux comportés que ne laissait prévoir l'ambiance des placements, longtemps sous pression. La politique y a certainement contribué pour une part essentielle (mise à disposition de liquidités par les banques d'émission BCE et FED), ainsi que la justice (accord de principe du tribunal constitutionnel allemand au sauvetage de l'euro), ce qui constitua un appui suffisant pour sauver l'euro, au moins durant un prochain temps, et pour empêcher une banqueroute de la Grèce et de l'Espagne.

Perspectives pour 2013

Eclaircie à l'horizon conjoncturel

Surmonter la crise de la dette en Europe reste naturellement un grand défi pour la nouvelle année également. Les pays périphériques doivent en particulier rendre concurrentielle leur économie publique afin d'assurer à nouveau un meilleur équilibre de l'union monétaire. C'est pourquoi il n'est pas exclu que des informations négatives provenant de ces pays puissent à nouveau provoquer l'insécurité des marchés. Mais il existe plusieurs développements qui justifient un optimisme prudent quant à l'évolution économique.

- Le déficit de la balance des paiements des pays européens fortement endettés a nettement reculé ou est déjà résorbé. Entretemps, les pays périphériques devraient avoir effectué environ le tiers du processus d'adaptation.
- Les USA disposent de très grands gisements de pétrole et de gaz qui peuvent être extraits grâce à de nouvelles technologies. Ainsi, le pays devrait bientôt être autonome, ou même devenir exportateur de pétrole et de gaz. Cela contribue directement à la croissance, par exemple dans les nouvelles constructions et dans le développement des infrastructures énergétiques.
- Le marché immobilier américain commence à s'améliorer. Dans la plupart des régions, le très grand nombre de ventes de maisons a provoqué la hausse des prix et le nombre de nouvelles constructions a lui aussi nettement augmenté. Cela est très significatif pour l'évolution globale de l'économie. La raison est qu'en prenant l'ensemble de l'immobilier américain (secteurs de l'habitation, de l'industrie et du domaine public), on obtient la plus grande classe de placement du monde. L'augmentation des prix de ces derniers temps agit comme un carburant pour l'économie américaine. Des effets positifs sur la fortune sont actuellement observés. Avec la hausse du prix des maisons, les propriétaires immobiliers peuvent toujours mieux se refinancer avantageusement, ils se sentent plus "riches" et consomment davantage. Les banques doivent dorénavant procéder à moins d'amortissements et constituer moins de provisions, ce qui leur procure plus de marge pour l'octroi de nouveaux crédits. Cet effet sur la fortune et ses développements dépasse de loin les effets directs sur la croissance de l'emploi par l'activité accrue dans la construction.

Nous escomptons que l'économie mondiale reprenne légèrement cette année et que l'union monétaire européenne trouvera le chemin pour ressortir de la récession. Les états périphériques ne devraient cependant connaître de nouveau la croissance qu'à partir de 2014.

Année difficile pour les obligations

Après qu'une performance d'environ 5% ait même pu être atteinte avec les obligations en francs suisses, les investisseurs devaient appréhender une année difficile. Ce qui est mis en évidence par le déclin des rendements. En ce moment, ce montant est juste encore de 0,85% pour le Swiss-Bond-Index AAA-BBB. Les investisseurs qui désirent néanmoins obtenir un rendement positif avec des obligations en basse conjoncture doivent par conséquent contracter des crédits à risques plus élevés. Les placements en obligations d'entreprises restent judicieux pour des raisons de diversification et de rendement, mais une sélection soigneuse des débiteurs est encore plus importante.

Actions indispensables

En fonction des attentes de bénéfices et en comparaison avec les autres catégories de placement, les marchés d'actions de la plupart des régions continuent d'être jugés attractifs. La sous-évaluation des actions européennes est particulièrement prononcée, c'est pourquoi le potentiel sur les cours est très grand dans ce segment. Dans le portefeuille d'actions européennes, nous favorisons les secteurs affichant une évaluation spécialement favorable, comme par exemple les banques, les assurances le software et les médias. D'autres secteurs pourraient aussi particulièrement profiter de la hausse conjoncturelle. Nous ne sommes pas assez engagés, entre autres, dans les secteurs de l'approvisionnement et des télécommunications. S'ajoute le fait que beaucoup d'investisseurs se sont longtemps écartés des plus hauts risques, qui ont encore actuellement une faible cotation. Les investisseurs privés, mais aussi institutionnels, sont «sous-investis». A la recherche de meilleurs rendements, ils pourraient aussi revenir sur les marchés d'actions et leurs achats devraient pour le moins soutenir les cours.

Swisscanto
Asset Management SA

Rapport de la Commission de placement

Evolution de la performance

Une année de placement couronnée de succès est derrière nous. Presque toutes les catégories de placement ont évolué de manière positive. Malgré des intérêts très bas depuis une année déjà, même les placements à taux fixe ont permis de réaliser un rendement positif. Les rendements ont baissé en conséquence, aussi bien pour les prêts aux états, aux entreprises que pour les emprunts à taux élevé. Les prêts aux entreprises ont enregistré les plus forts gains sur cours, en particulier les prêts à faible solvabilité dans le segment à taux élevé (Obligations High-Yield).

La performance des marchés d'actions a aussi pu s'écrire à deux chiffres. Elle a atteint l'an dernier 13,4% pour les marchés d'actions (exprimés en CHF) mesurés selon l'indice des actions mondiales MSCI-monde. Avec +17,7%, les marchés d'actions suisses (SPI) obtiennent un résultat au-dessus de la moyenne. Par rapport à l'an dernier, les autres marchés d'actions terminent bien également : Allemagne (DAX: +29,1%), Grèce (+33,4%), Japon Nikkei 225: +22,9%), ainsi que les pays émergents: Thaïlande (+35,8%), Philippines (+33,3%). Pour la douzième année consécutive, l'or a continué de progresser, mais l'augmentation a été un peu plus faible que l'année précédente (+7,1% en USD).

Dans notre portefeuille, les catégories de placement «Immobiliers Etranger» (+24,4%) et «Obligations High-Yield» (+22,3%) ont le mieux progressé, représentant 2,8%, resp. 6,6% des placements en fin d'année. Les trois catégories d'actions «Suisse» (+18,1%), «Etranger» (+14,4%) et «Marchés émergents» (+11,2%), se sont également bien comportées; elles représentent au total 16,0% du portefeuille.

Enfin, les «Obligations Suisse» (+3,2%) et les «Monnaies étrangères» (+15,4%) ont également contribué au bénéfice de façon positive, en représentant 39,9%, resp. 10,7% du portefeuille en fin d'année. La seule performance négative (-2,1%) a été enregistrée dans les matières premières.

Le rendement global du portefeuille se monte à +7,5% en fin d'année, se situant ainsi nettement au-dessus des minima et des objectifs de rendement à long terme. Cette performance est aussi comparable à l'indice plutôt défensif Pictet LPP 25 (+7,6%) et à l'indice Crédit Suisse PK (+7,2%). Ces deux indices présentent une part d'actions comparativement plus élevée. Notre propre benchmark a pu être dépassé de +1,0%.

Degré de couverture

Finalement, cette réjouissante performance se manifeste aussi dans l'évolution du degré de couverture, qui s'améliore en 2012 en passant de 102,7% à 108,2%.

Examen de la stratégie de placement

L'examen de la stratégie de placement est presque entièrement terminé. Sa mise en application suivra dans les prochains mois. Au cours des dernières années, la stratégie de placement plutôt conservatrice de Swisscanto Fondation collective, avec une part en actions d'environ 18%, y compris les matières premières, a eu des effets comparativement positifs. La question est maintenant de savoir effectivement si la forte part en obligations, par rapport au très faible niveau actuel des intérêts (intérêts réels négatifs), pourrait avoir des effets fâcheux dans les prochaines années. En conséquence, et compte tenu des obligations de prestations, la stratégie sera adaptée aux données du marché. Une augmentation de la part en actions est planifiée parallèlement avec l'introduction d'un Risk-Overlay. Le potentiel de rendement doit ainsi être optimisé, tout en supportant un coût de risque plus élevé.

Compte annuel 2012

Bilan au 31 décembre 2012 et 2011	14
Compte d'exploitation	16
Annexe au compte annuel	19

Bilan au 31 décembre 2012 et 2011

Actifs

	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Placements de la fortune		
Liquidités	211 240 462.17	146 472 255.45
Créances	36 404 608.95	29 870 825.95
Placements des capitaux	4 468 294 958.30	4 183 164 233.05
Liquidités stratégiques	88 444 378.00	80 878 416.00
Placements collectifs Obligations	2 735 405 074.00	2 590 137 387.30
Placements collectifs Emprunts convertibles	282 732 947.15	267 429 195.50
Placements collectifs Actions	501 970 048.06	437 164 206.20
Placements collectifs Immeubles	670 508 843.40	615 885 408.20
Placements collectifs Hedge Funds	90 320 651.69	89 254 117.85
Placements collectifs Commodities	98 913 016.00	102 415 502.00
Total Placements de la fortune	4 715 940 029.42	4 359 507 314.45
Compte de régularisation des actifs	35 950 052.00	57 293 892.00
Placements individuels	104 450 511.82	101 875 028.84
Total Actifs	4 856 340 593.24	4 518 676 235.29

Passifs

	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Obligations		
Prestations de libre passage et rentes	42 575 409.93	41 930 425.30
Autres obligations	5 127 458.43	7 482 692.83
Total obligations	47 702 868.36	49 413 118.13
Compte de régularisation passif	64 684 690.27	65 909 211.70
Réserves de contributions de l'employeur	90 534 154.18	86 860 603.37
Capitaux de prévoyance, réserves techniques et fonds libres des œuvres de prévoyance		
Capital de prévoyance des assurés actifs	4 226 716 864.90	4 130 593 694.80
Réserves techniques	21 000 000.00	19 000 000.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance	53 380 075.74	54 212 832.90
Total Capitaux de prévoyance, réserves techniques et fonds libres des œuvres de prévoyance	4 301 096 940.64	4 203 806 527.70
Réserve de fluctuation des cours	352 321 939.79	112 686 774.39
Capital de la Fondation, fonds libres/sous-couverture de la fondation		
Situation en début de la période	0.00	0.00
Excédent des produits	0.00	0.00
Total capital de la fondation, fonds libres/sous-couverture de la fondation	0.00	0.00
Total Passifs	4 856 340 593.24	4 518 676 235.29

Compte d'exploitation

	2012 en CHF	2011 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	441 416 722.22	441 551 605.10
Cotisations salariés	179 715 276.85	178 528 973.45
Cotisations employeurs	206 223 555.56	203 851 731.31
Cotisations de tiers	851 492.10	1 223 260.15
Primes uniques et sommes de rachat	40 105 782.95	40 919 818.35
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	11 735 296.00	14 379 920.90
Subsides du Fonds de garantie	2 785 318.76	2 647 900.94
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	327 103 920.64	349 391 523.08
Prestations de libre passage	281 284 264.85	278 230 926.57
Versements pour la propriété du logement/divorce	10 207 334.20	10 099 000.75
Primes de nouveaux contrats	35 612 321.59	61 061 595.76
Apports de cotisations et prestations d'entrée	768 520 642.86	790 943 128.18
Prestations réglementaires	-259 449 290.95	-252 310 497.90
Rentes de vieillesse	-44 344 833.60	-38 978 605.20
Rentes de survivants	-5 842 492.25	-5 546 007.10
Rentes d'invalidité	-21 303 600.95	-22 038 478.80
Autres prestations réglementaires	-1 929 176.85	-1 981 315.20
Prestations en capital à la retraite	-166 666 081.95	-171 281 122.20
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-19 363 105.35	-12 484 969.40
Prestations de sortie et résiliations de contrats	-475 103 249.39	-626 841 922.35
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	-447 280 915.39	-598 645 796.85
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-27 822 334.00	-28 196 125.50
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-734 552 540.34	-879 152 420.25
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions	-92 954 592.33	36 757 764.21
+/- Dissolution/Constitution de capital de prévoyance des assurés actifs	-35 597 059.95	95 013 878.61
+/- Dissolution/Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance	6 848 457.48	8 756 714.61
+/- Dissolution/Constitution de provisions techniques	-2 000 000.00	11 712 001.00
- Rémunération du capital de prévoyance	-58 974 810.95	-75 296 131.21
+/- Dissolution/Constitution de réserves de contributions	-3 231 178.91	-3 428 698.80
Produit de prestations d'assurance	117 408 970.01	93 800 636.90
Prestations d'assurance	92 031 849.40	83 932 580.30
Surplus de bénéfices des assurances	25 377 120.61	9 868 056.60
Charges d'assurance	-118 532 213.85	-120 850 598.65
Primes d'assurance	-116 818 770.35	-119 150 121.45
Cotisations au fonds de garantie	-1 713 443.50	-1 700 477.20
Résultat net de l'activité d'assurance	-60 109 733.65	-78 501 489.61

	2012 in CHF	2011 in CHF
Résultat net des placements	313 139 814.28	30 443 978.82
Produits des liquidités stratégiques	4 408 378.24	-4 293 488.48
Produits des obligations	158 978 555.46	123 789 840.75
Produits des emprunts convertibles	16 171 118.19	-22 125 715.74
Produits des actions	78 555 743.51	-73 356 556.30
Produits des immeubles	56 115 932.68	14 242 078.40
Produits des Hedge Funds	1 337 074.44	-3 766 582.12
Produits des Commodities	-141 673.25	-1 183 067.00
Total produits des placements	315 425 129.27	33 306 509.51
Produits d'intérêt des avoirs bancaires	73 290.73	75 702.59
Produits d'intérêt des créances	262 857.67	570 228.74
Charges d'intérêt pour engagements	-1 366 582.40	-1 769 706.32
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-417 460.85	-391 817.90
Charges pour l'administration des placements	-837 420.14	-1 346 937.80
Total produits des autres actifs et de fonds de tiers	-2 285 314.99	-2 862 530.69
Compte d'exploitation partiel pour placements individuels	0.00	0.00
Produits des placements individuels	7 777 254.42	-1 067 829.63
Frais pour l'administration des placements	-151 389.00	-162 532.60
Résultat net des placements individuels	7 625 865.42	-1 230 362.23
Frais d'administration	-33 954.85	-39 788.25
Rémunération du capital de prévoyance	-1 551 299.20	-2 085 130.15
Charges d'intérêt sur les réserves de contributions de l'employeur	-24 911.05	-24 126.90
Dissolution/Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance	-6 015 700.32	3 379 407.53
Autres produits	467 873.09	841 439.40
Produits de prestations fournies	232 886.09	563 637.50
Autres produits	234 987.00	277 801.90
Frais d'administration	-13 862 788.32	-13 969 453.37
Frais d'administration	-13 747 083.17	-13 861 436.22
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-210 340.30	-192 946.00
Autorité de surveillance	-57 997.70	-56 227.00
Frais pour marketing et publicité	-115 705.15	-108 017.15
Excédent des produits/des charges avant constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation des cours	239 635 165.40	-61 185 524.76
- Constitution/+ Dissolution de la réserve de fluctuation des cours	-239 635 165.40	61 185 524.76
Excédent des produits/des charges	0.00	0.00

Annexe au compte annuel

Bases et organisation	20
Nature de l'application du but	23
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	24
Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture	25
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	30
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	40
Exigences de l'autorité de surveillance	41
Autres informations relatives à la situation financière	41
Rapport de l'organe de révision	42

Bases et organisation

Forme juridique et but

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales est une fondation collective créée par l'Union des Banques Cantonales suisses et Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie (dès septembre 2006 Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA) conformément aux art. 80ss du Code civil suisse (CC). Son objectif est de fournir aux salariés et salariées ainsi qu'aux employeurs une prévoyance obligatoire et facultative conformes à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

La Fondation poursuit notamment son but en gérant l'épargne de chaque œuvre de prévoyance constituée, en fonction des moyens mis à disposition et du règlement particulier à chaque entreprise. De plus, la Fondation conclut avec Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA à Bâle un contrat pour l'assurance du risque et des rentes viagères.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle
Fonds de garantie LPP

N° 680.714
N° C1 11

Indication concernant les actes et le règlements

Acte de fondation
Règlement des placements
Règlement pour la liquidation partielle
Règlement des réserves
Règlement électoral
Règlement d'organisation
Règlement de prévoyance

25.06.1973, dernière révision: 05.01.2011
01.12.2009
12.11.2010
01.12.2009
01.01.2005
14.06.2010
individuellement selon chaque œuvre de prévoyance

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA (anciennement Patria Société Suisse d'assurances sur la vie). La convention de direction des affaires du 28.12.2004 entre la

Fondation et Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA règle les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

Organe de gestion / Droit à la signature

Les membres du Conseil de fondation et les autres personnes autorisées à signer signent collectivement à deux.

Conseil de fondation	Représentants des employeurs Rolf Knechtli Adrian Beeli Eduard Gasser Oliver Gloor Stefan Kehrl Urs Saxer Représentants des salariés Fredy Schläpfer Claudia Breitenstein Urs Christen Beat Kempter Jürg Stalder vacant Assesseeurs sans droit de vote Hanspeter Hess Donald Desax Beat Müller René Raths	Président Membre Membre Membre Mitglied Membre Vice-président Membre Membre Membre Membre
Commission de placement	Hendrik van der Bie Martin Flück Herbert Joss Stefan Kunzmann	Président Membre Membre Membre
Personnes autorisées à signer	Davide Pezzetta Claude Schreiber René Eggimann Roland Kaufmann Michael Maxelon Daniel Rossi Christoph Schneider	Directeur administratif Directeur administratif adjoint; responsable Key Accounts et Underwriting Responsable du service juridique Marketing Responsable du service à la clientèle Responsable Fondation de libre passage Service juridique Swisscanto

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Beratungsgesellschaft für die zweite Säule SA, Bâle
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle
Investment-Controlling	Complementa Investment-Controlling SA, St-Gall
Autorité de surveillance	Office fédéral des Assurances sociales, Berne

Employeurs affiliés

	2012 Nombre	2011 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	5 750	5 977
Entrées	267	317
Sorties	-313	-544
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	5 704	5 750

Membres actifs et rentiers

Assurés actifs	2012 Nombre	2011 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	49 637	50 266
Entrées	761	1 649
Sorties	-1 065	-2 278
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	49 333	49 637

Bénéficiaires de rentes	31.12.2012 Nombre	Evolution Nombre	31.12.2011 Nombre
Rentes de vieillesse	3 531	278	3 253
Rentes pour enfants de retraités	27	2	25
Rentes d'invalidité	1 577	-69	1 646
Rentes pour enfants d'invalides	374	-17	391
Rentes de conjoints	637	41	596
Rentes d'orphelin	142	0	142
Total	6 288	235	6 053

Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhèrent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

Explications relatives aux plans de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthode de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Quelques œuvres de prévoyance disposent de placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les modalités y relatives sont régies par des dispositions contractuelles distinctes et réglementaires de Swisscanto Fondation collective. Les œuvres de prévoyance avec des placements individuels peuvent disposer de leurs réserves de contribution de l'employeur en tant que réserves de fluctuation de cours pour les placements individuels de la fortune.

Œuvres de prévoyance avec gestion individuelle des placements ayant un	2012 Nombre	2011 Nombre
degré de couverture supérieur à 110%	11	6
degré de couverture compris entre 100% et 109,9%	14	20
degré de couverture compris entre 95% et 99,9%	0	3
Nombre total	25	29

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004.

Principes comptables et d'évaluation

Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation.

Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

D'autre part, restent réservés les articles 957 à 964 du Code des obligations concernant la comptabilité commerciale.

Principes d'évaluation

Liquidités

Instruments boursiers tels que les Futures

Instruments non-boursiers tels que les avances sur devises et les SWAPS

Conversion des valeurs en monnaies étrangères

Créances

Droits

Comptes de régularisation actifs

Placements individuels

Valeur nominale

Valeur du marché

Valeur de renouvellement au jour du bilan

Cours du jour

Valeur nominale, déduction faite de la provision pour dépréciation

Valeur du marché

Valeur nominale

Valeur du marché

Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec Helvetia Société d'assurances sur la vie SA, Bâle (ci-après Helvetia), pour la couverture des risques techniques d'assurance décès et invalidité ainsi que pour le rachat de prestations de vieillesse.

La Fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Un écart entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions du contrat d'assurance est pris en charge par la Fondation. Le financement de la différence s'opère avec un montant pour le rachat des rentes de vieillesse (valeur actuelle de ces rentes selon le système de répartition).

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Toutes les rentes sont réassurées. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève au total à CHF1'332'290'000 (année précédente CHF 1'237'930'000).

L'accroissement annuel de cette réserve mathématique représente une part considérable du flux annuel des capitaux constatés dans la Fondation pour les mises à la retraite.

Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

	2012 en CHF	2011 en CHF
Avoirs d'épargne à la fin de l'année précédente	4 130 593 695	4 148 226 313
Cotisations d'épargne	303 862 568	300 452 391
Apports de libre passage, montant de rachat et nouveaux contrats	363 917 145	388 230 025
Primes d'épargne AI	10 551 344	10 682 832
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	-436 238 384	-586 407 567
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-27 822 334	-28 196 126
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	-178 673 278	-179 775 434
Taux d'intérêt du capital de prévoyance	60 526 110	77 381 261
Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice sous revue	4 226 716 866	4 130 593 695
Taux d'intérêt du capital de prévoyance, part LPP	1.50%	2.00%
Taux d'intérêt du capital de prévoyance, part subrogatoire	1.50%	2.00%

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	2 532 636 816	2 480 726 499
Taux minimal LPP	1.50%	2.00%

Résultat du dernier rapport d'expertise technique

Dans son rapport technique succinct au 31.12.2011 daté du 13.02.2012, l'expert en prévoyance professionnelle arrive aux conclusions suivantes:

Par rapport à la structure actuarielle spécifique de la Fondation, nous pouvons confirmer que tous les risques assurés sur une base individuelle sont comme jusqu'ici réassurés à 100% et que toutes les réserves techniques sont suffisamment dotées. La capacité de la Fondation pour la couverture des risques techniques est ainsi jugée très bonne. Il a été procédé pour le 31.12.2012 à une nouvelle évaluation des coûts escomptés pour les futures constitutions de rentes. Celle-ci conduit à une légère augmentation du taux de souscription au capital, passant de 35% à 40%, soit une augmentation de provision pour un montant de 2 Mio CHF. La mise à contribution du degré de couverture qui s'en est ensuivi est minime.

La Fondation a pu compter sur un rendement positif des placements, à hauteur de 6,9% pour l'année considérée. Rétrospectivement, le rendement dynamique s'est élevé à environ 1,7% pour l'année sous revue. La Réserve de fluctuation de valeurs a pu ainsi passer de 26% à 75% de son objectif. La capacité financière de la Fondation pour couvrir les risques assurés s'est ainsi clairement améliorée et n'est plus considérée que très légèrement limitée.

Les Cashflows nets positifs ont un effet négatif sur l'évolution de degré de couverture (principe des vases communicants), qui est désormais de nouveau à un niveau significatif de 108,2%.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Réserves techniques

Réserves pour pertes sur rentes de vieillesse

Conformément au règlement pour les réserves et les réserves pour fluctuation des cours, des réserves techniques sont constituées pour les pertes sur rentes de vieillesse (coûts de mises à la retraite). La Fondation transmet au réassureur ses obligations relatives aux rentes de vieillesse au moment de la naissance de celles-ci. Le réassureur applique alors le taux de

conversion sur les rentes selon le tarif de l'assurance collective. La différence entre le taux de conversion réglementaire de la Fondation et celui du réassureur provoquent des charges supplémentaires qui sont financées par le compte d'exploitation. Le montant de ces charges est basé sur les prévisions calculées périodiquement (au moins tous les deux ans) par l'expert en assurance de pension et comprennent les besoins prévisibles pour les deux années à venir. Un examen conforme de la future évolution des coûts pour les constitutions de rentes a été fait au 31.12.2012. C'est la raison pour laquelle les Réserves pour le financement de ces coûts ont légèrement augmenté pour l'année considérée.

Evolution des réserves techniques pour les charges de mise à la retraite	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Etat au début de l'année	19 000 000	30 712 001
Attribution à charge/en faveur du compte d'exploitation	2 000 000	-11 712 001
Etat en fin d'année	21 000 000	19 000 000

La Fondation dispose d'une réassurance complète des risques. Il n'y a donc pas lieu de constituer d'autres réserves techniques.

Composition des fonds libres des œuvres de prévoyance	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Fonds libres des œuvres de prévoyance		
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	10 012 288	11 397 275
Fonds libres provenant de mesures spéciales antérieures	18 722 589	21 844 423
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	12 197 090	14 307 794
Excédents individuels des œuvres de prévoyance affiliées	1 496 734	1 781 673
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance	42 428 700	49 331 165
Fonds libres des œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune		
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	9 357 615	9 711 258
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	694 569	1 022 590
Fonds libres provenant de mesures spéciales antérieures	510 021	646 605
Réserves pour fluctuation des cours des œuvres de prévoyance affiliées	1 804 211	984 183
Excédent de charges des œuvres de prévoyance affiliées	-1 415 040	-7 482 967
Fonds libres/Sous-couverture des œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune	10 951 376	4 881 668
Total des fonds libres/ Sous-couverture des œuvres de prévoyance	53 380 076	54 212 833

Modification des bases techniques et hypothèses

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation

Les dispositions réglementaires de la Fondation Swisscanto prévoient que, en cas d'insuffisance de couverture, l'employeur peut fournir des contributions dans les réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation. Au 31.12.2012 il n'y a pas de réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation (montant total à l'année précédente CHF 0).

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Actifs au bilan	4 856 340 593	4 518 676 235
Placements individuels de la fortune	-104 450 512	-101 875 029
Obligations et comptes de régularisation	-112 387 559	-115 322 330
Obligations Placements individuels de la fortune	-34 247	84 956
Fortune de prévoyance disponible	4 639 468 275	4 301 563 832
Capital de prévoyance des assurés actifs	4 226 716 865	4 130 593 695
Réserves de contributions de l'employeur	90 534 154	86 860 603
Fonds libres des œuvres de prévoyance	53 380 076	54 212 833
Réserves techniques de la fondation	21 000 000	19 000 000
Capitaux de prévoyance, réserves techniques de la fondation, fonds libres des œuvres de prévoyance et réserves de contributions de l'employeur	4 391 631 095	4 290 667 131
Capitaux de prévoyance, fonds libres et réserves de contributions de l'employeur des placements individuels de la fortune		
Capital de prévoyance des assurés actifs	-90 400 715	-93 553 126
Fonds libres des œuvres de prévoyance	-10 951 376	-4 881 668
Réserves de contributions de l'employeur	-3 132 668	-3 355 278
Capitaux de prévoyance et réserves techniques de la fondation, fonds libres des œuvres de prévoyance et réserves de contributions de l'employeur	4 287 146 336	4 188 877 059
Degré de couverture	108.2%	102.7%

Degré de couverture

Le règlement de prévoyance de Swissscantto Fondation collective prévoit qu'un découvert technique en cas de liquidation totale ou partielle d'une œuvre de prévoyance soit compensé, y compris avec les réserves de contributions de l'employeur. C'est pourquoi ces réserves de contributions sont traitées comme des capitaux de prévoyance et des réserves techniques pour le calcul du degré de couverture.

Il subsiste un accroissement du degré de couverture – qui passe de 102,7 % à 108,2 % - après l'intérêt versé aux avoirs de vieillesse et après avoir couvert les coûts résiduels. La Réserve de fluctuation de valeurs a passé pour sa part de 26 % à 77 % de son objectif.

Tous les contrats bénéficiant du Placement individuel ont eu un degré de couverture supérieur à 100 %.

Le taux de couverture des œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune est calculé séparément et communiqué à chaque œuvre de prévoyance. L'objectif fixé concernant les réserves pour fluctuation des cours sont donc déterminées sur une base individuelle en fonction de la stratégie de placement prévue.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement de la Fondation collective Swisscanto est régie dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction, aux gestionnaires de portefeuille, aux gestionnaires Overlay ainsi qu'au contrôleur des investissements.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement et définit l'organisation relative aux placements. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements, la gestion Overlay ainsi que le contrôle d'investissement.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application, de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement ainsi que la gestion Overlay.

Comptes de dépôt à la Banque Cantonale de Zurich et à la Banque Cantonale Vaudoise.

La gestion Overlay est mise en place avec la Banque Cantonale de Zurich. Son but est de piloter les placements dans la marge de fluctuation des catégories de placement au moyen d'instruments dérivés qui sont à disposition. Les transactions de Rebalancing pour ces catégories de placement sont également effectuées dans le cadre des limites définies dans le contrat. Les tâches, les responsabilités sont réglées dans le contrat de gestion de fortune du 24.04.2008 passé avec la Banque Cantonale de Zurich.

Complementa Investment Controlling AG est responsable du Controlling des investissements. Cette entreprise consolide la fortune placée, contrôle la conformité légale ainsi que le respect des directives de placement, la mise en pratique de la gestion Overlay et rapporte les résultats des placements consolidés et de surveillance à la Commission de placement. Ces tâches sont réglées dans le contrat de mandataire du 27.08.2010.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement et au gestionnaire Overlay. Elle effectue en outre les transactions de Rebalancing pour les catégories de placement qui ne sont pas pilotées par la gestion Overlay.

Les devoirs des gestionnaires de portefeuille sont définis dans le contrat de gestion de fortune séparé daté du 06.12.2001. Il s'agit ici en particulier de l'établissement du rapport mensuel pour les placements de base ainsi que l'information de la Commission de placement sur les résultats atteints, les attentes des marchés et les événements extraordinaires concernant les placements de base.

Les placements traditionnels concernent exclusivement des droits de la Fondation de placement Swisscanto et des fonds de Swisscanto Asset Management SA.

L'Overlay Management concerne les placements tels que Futures boursiers, les opérations hors bourse sur devises ainsi que les intérêts Swap.

Objectif fixé et calcul de la réserve de fluctuation des cours

Objectif fixé concernant la réserve pour fluctuation des cours	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Total des placements de capitaux	4 468 294 958	4 183 164 233
10,3% de ce total selon le règlement de placement	460 234 381	430 865 916

Réserve de fluctuation des cours	2012 en CHF	2011 en CHF
Réserve de fluctuation des cours au 1.1.	112 686 774	173 872 299
Dissolution en faveur/Constitution à la charge du compte d'exploitation	239 635 165	-61 185 525
Réserve de fluctuation des cours au 31.12.	352 321 940	112 686 774
Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation des cours	460 234 381	430 865 916
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours, y compris la sous-couverture	107 912 441	318 179 142

Présentation du placement de la fortune selon les catégories de placements

Stratégie de placement au 31.12.2012

	Stratégie %	Marge de fluctuation		Valeur du marché selon bilan en CHF	Engagements à effet variable des dérivés en CHF	Valeur du marché y compris les dérivés en CHF	Part en %
		Min. %	Max. %				
Liquidités stratégiques	1.0	0.0	10.0	88 444 378	42 906 016	131 350 394	2.7
Obligations suisses	43.2	35.2	51.2	1 907 385 014	0	1 907 385 014	39.9
Obligations étr. en monnaie étr.	11.4	3.4	19.4	510 024 681	0	510 024 681	10.7
Obligations High Yield	6.4	5.2	7.6	317 995 380		317 995 380	6.6
Placements coll. Obligations				2 735 405 074			
Placements coll. Emprunts convertibles	6.4	5.2	7.6	282 732 947		282 732 947	5.9
Actions suisses	3.4	0.0	11.0	167 090 286	-16 267 500	150 822 786	3.2
Actions étrangères	3.4	0.0	11.0	183 055 966	277 335 679	460 391 645	9.6
Actions Marchés émergents	3.4	2.2	4.6	151 823 796		151 823 796	3.2
Placements coll. Actions				501 970 048			
Immeubles suisses	11.4	10.6	12.2	535 189 366		535 189 366	11.2
Immeubles étrangers	5.0	4.6	5.4	135 319 478		135 319 478	2.8
Placements coll. Immeubles				670 508 843			
Placements coll. Hedge Funds	2.5	2.0	3.0	90 320 652		90 320 652	1.9
Placements coll. Commodities	2.5	0.0	5.0	98 913 016	9 939 115	108 852 131	2.3
Total placements de capitaux	100.0			4 468 294 958		4 782 208 267	
Liquidités				211 240 462			
Créances				36 404 609			
Compte de régularisation actif				35 950 052			
Placements individuels				104 450 512			
Autres actifs				388 045 635			
Somme de bilan				4 856 340 592			

La stratégie de placement concernant la catégorie Immeubles Etrangers n'est pas encore tout à fait opérationnelle resp. actuellement en attente. La stratégie de placement sera aussi

étudiée au moyen de l'Asset Liability Management, en relation avec l'examen en cours de l'organisation actuarielle.

Analyse des catégories du portefeuille selon art. 55 OPP2

Article	Catégorie	Valeur en CHF	Engagements à effet variable des dérivés en CHF	Valeur déterminante selon art. 55 OPP2	en % de la fortune totale	Limites OPP2
	Créances des capitaux immobilisés, y.c. liquidités					
	Autres créances des capitaux immobilisés	3 390 177 242	-283 182 491	3 106 994 751	64.1	100.0%
	Total en CHF	2 813 738 671	-223 782 902			
	Total en monnaies étrangères	576 438 571	-59 399 589			
55a	Titres de gage immobilier et cédules hypothécaires	0		0	0.0	50.0%
	en CHF	0				
55b	Actions	501 970 231	261 068 179	763 038 410	15.8	50.0%
	en CHF	167 090 286	-16 267 500			
	en monnaies étrangères	334 879 945	277 335 679			
55c	Immeubles	670 508 843		670 508 843	13.8	30.0%
	Suisse	535 189 365				
	Étranger	135 319 478		135 319 478	2.8	
	en CHF	0				
	en monnaies étrangères	135 319 478				
55d	Placements alternatifs	189 233 765	9 939 115	199 172 880	4.1	15.0%
	en CHF	90 320 749				
	en monnaies étrangères	98 913 016	9 939 115			
55d	Placements individuels	104 450 512	0	104 450 512	2.2	15.0%
	Portefeuilles mixtes LPP	104 450 512				
	Total des actifs selon bilan	4 856 340 593	-12 175 197			
55e	Positions en monnaies étrangères sans garantie	1 145 551 010	64 168 364	1 209 719 374	25.5	30.0%

Explications du résultat net du placement de la fortune

Les revenus de la fortune sont couramment soumis au Control-ler d'investissement et comparés avec la performance du Benchmark. Le calcul de la performance s'effectue selon la

méthode TWR (Time-Weighted Return) et conformément à la systématique de la stratégie de placement représentée.

Les valeurs de performance suivantes sont déterminées de cette manière:

	2012		2011
	CHF	Perfor- mance %	CHF
Liquidités stratégiques	45 484	n/a	64 560
Obligations suisses CHF	58 393 100	3.20	111 097 251
Obligations étrangères en monnaies étrangères	41 325 551	15.45	13 146 042
Obligations High Yield	59 259 905	22.35	-453 452
Emprunts convertibles étrangers en monnaies étrangères	16 171 118	6.05	-22 125 716
Actions suisses	25 318 282	18.07	-8 614 306
Actions étrangères (sans Marchés émergents)	37 687 715	14.36	-31 454 745
Actions Marchés émergents	15 549 746	11.24	-33 287 505
Immeubles suisses	29 524 360	5.83	25 748 623
Immeubles étrangers	26 591 572	24.38	-11 506 545
Hedge Funds	1 337 074	1.54	-3 766 582
Commodities	-141 673	-2.09	-1 183 067
Opérations à terme sur devises	4 362 895	n/a	-4 358 049
Total placements	315 425 129	7.54	33 306 510

	2012 en CHF	2011 en CHF
Produit des intérêts des liquidités	73 291	75 703
Produit des intérêts des créances	262 858	570 229
Charges d'intérêts pour engagements	-1 366 582	-1 769 706
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	-417 461	-391 818
Total produit autres actifs et engagements	-1 447 895	-1 515 593
Frais de gestion de fortune	-837 420	-1 346 938
Résultat net des placements	313 139 814	30 443 979

	2012 en CHF	2011 en CHF
Produit de la gestion Overlay		
Conduite tactique des classes de placement	0	-22 908 462
Rebalancing	15 276 540	6 790 253

Les frais de gestion de la fortune pour les placements collectifs sont directement débités dans les groupes de placement par le fournisseur.

Les commissions versées à la Fondation pour ses placements sont inclus dans les rendements de la fortune de chaque groupe de placement.

Instruments dérivés courants (ouverts)

Dans sa séance du 16.4.2008, le Conseil de fondation a décidé de mettre en œuvre une gestion Overlay. Le but d'un mandat Overlay est d'une part la gestion tactique des placements à l'intérieur de la marge de fluctuation des cours, d'autre part la réalisation des transactions de Rebalancing au moyen d'instruments dérivés dans les catégories de placement où de tels instruments existent.

Actuellement, les catégories de placement suivantes sont conduites avec une gestion Overlay: Obligations suisses,

Obligations étrangères, Actions suisses, Actions étrangères sans marchés émergents et Commodities.

Le contrat prévoit l'utilisation des instruments dérivés suivants: Indice Actions Futures, Indice Commodity Futures (Cash Settling), Bond Futures, SWAPS d'intérêts CHF et EUR avec une durée restante maximale de 15 ans, affaires de devises à terme en monnaie AUD, CAD, GBP, HKD, JPY, SGD, et USD.

Opérations à terme sur devises

Pour chaque transaction Future ou Swap en monnaie étrangère, une opération à terme sur devises est conclue simultanément pour un montant égal au nominal du contrat de la monnaie respective. Les opérations à terme sur devises ont été couvertes en tout temps et en totalité par les placements de base.

Au 31.12.2012, les opérations suivantes subsistent, avec une valeur marchande de CHF 537'364 (année précédente: CHF 130'601):

Opérations à terme sur devises	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
	537 364	42 906 016	104 653 195

* Exigences de liquidités selon OPP2

La valeur marchande des opérations à terme sur devises figure au bilan sous la rubrique «Liquidités stratégiques».

Instruments dérivés courants (ouverts): Futures

Les contrats Futures suivants, couverts en tout temps par les placements de base, subsistent au 31.12.2012:

Futures	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
Obligations suisses	0	-38 771 000	0
Obligations étrangères en monnaies étrangères	0	-226 960 000	0
Actions suisses	0	-16 267 500	0
Actions étrangères	0	277 335 679	278 078 694
Commodities	0	9 939 115	9 914 050
Total	0	5 276 294	287 992 743

* Exigences de liquidités selon OPP2

Instruments dérivés courants (ouverts):

Swaps d'intérêts

Dans la conduite tactique des Obligations Suisse, on met en place selon le volume, soit un Swap d'intérêts avec durée résiduelle maximale de 15 ans, soit des CONF-Futures.

La valeur nominale des Swaps est toujours entièrement couverte par la valeur des placements de base.

Swaps d'intérêts	Valeur marchande en CHF	Valeur nominale	Exposition en CHF (OPP2)*
	-17 341	-6 000 000	0
Total	-17 341	-6 000 000	0

* Exigences de liquidités selon OPP2

Explications relatives à la réserve de contributions de l'employeur

Réserve de contributions de l'employeur	2012 en CHF	2011 en CHF
Etat au début de la période	86 860 603	83 015 960
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	11 735 296	14 379 921
Apports de nouveaux contrats	762 779	658 219
Prestations résultant de résiliations de contrats	-1 703 451	-2 448 469
Utilisation pour le paiement des primes	-7 311 171	-8 542 444
Utilisation pour primes uniques	-252 275	-618 527
Intérêt	442 372	415 945
Etat à la fin de la période	90 534 154	86 860 603

Les réserves de contributions de l'employeur ont été rémunérées avec un intérêt de 0,5%.

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explications relatives aux créances	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Primes dues	25 731 866	28 330 328
Impôt anticipé	10 654 188	1 382 284
Autres créances	18 555	158 213
	36 404 609	29 870 826

Explications relatives au compte actif de régularisation	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Prestations payées d'avance	22 443 254	46 851 214
Produits de l'indemnité de distribution	5 006 798	4 642 678
Participation aux excédents	8 500 000	5 800 000
	35 950 052	57 293 892

Explications relatives au compte de régularisation passif	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Prestations d'entrée en suspens	36 901 314	37 705 374
Primes payées d'avance	19 345 358	20 855 722
Intérêts débiteurs	170 000	100 000
Charges de l'indemnité de distribution	5 100 000	3 800 000
Frais de courtage	2 700 000	2 800 000
Frais pour l'administration des placements	288 018	407 428
Autres comptes de régularisation	180 000	240 688
	64 684 690	65 909 212

Explications relatives aux produits d'assurance	2012 en CHF	2011 en CHF
Prestations d'assurance	92 031 849	83 932 580
Excédent du résultat d'assurance	25 249 705	8 266 055
Excédent du résultat des frais	127 416	1 602 002
	117 408 970	93 800 637

Conformément au règlement de prévoyance, les excédents seront portés au crédit de la fortune du pool et seront affectés à la création d'une réserve de fluctuation de valeurs.

Explications relatives aux charges d'assurance	2012 en CHF	2011 en CHF
Prime de risque	82 440 806	84 634 591
Prime de risque/renchérissement	3 718 413	3 716 675
Cotisations au fonds de garantie	1 713 444	1 700 477
Rachat risque de longévité	11 331 051	11 128 348
Prime pour frais de gestion	19 328 501	19 670 508
	118 532 214	120 850 599

Explications relatives aux charges d'administration	2012 en CHF	2011 en CHF
Indemnités de distribution	10 504 423	10 466 792
Courtages	2 652 423	2 649 295
Organe de révision, expert	210 340	192 946
Autorité de surveillance	57 998	56 227
Charges de marketing et publicité	115 705	108 017
Autres frais d'administration	321 900	496 177
	13 862 788	13 969 453

Exigences de l'autorité de surveillance

Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions

Le placement de la fortune des Fondations Swisscanto s'effectue d'une part selon un contrat de collaboration avec Swisscanto Fondation de placement, et d'autre part selon un contrat de placement de fonds avec Swisscanto Asset Mana-

gement SA ainsi que le contrat de gérance de fortune avec la Banque Cantonale de Zurich pour Overlay-Mangement.

Les trois partenaires confirment tous par écrit qu'ils ne reçoivent aucune rétrocession de tiers dans le cadre des relations contractuelles susmentionnées.

Information concernant la réglementation en vigueur pour les excédents

La Fondation a droit aux parts d'excédents attribués dans le cadre du contrat d'assurance collective avec Helvetia.

Pour l'exercice 2012, ces parts ont atteint la somme de CHF 25'377'120 (année précédente: CHF 9'868'056). Conformément au règlement, ce montant est utilisé pour soutenir le degré de couverture.

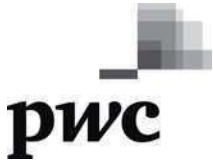
Autres informations relatives à la situation financière

Procédures juridiques courantes

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

Événements survenus après la clôture du bilan

Il n'y a aucun événement connu après la clôture du bilan, qui aurait exercé une influence sur le résultat annuel.



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales
Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA



Roland Sauter
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Matthias Sutter
Expert-réviseur

Bâle, le 18 avril 2013

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à:
Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales
St. Alban-Anlage 26
Case postale 3855
4002 Bâle
Téléphone 058 280 26 66
Fax 058 280 29 77
fondationcollective@swisscanto.ch

Informations complémentaires sur

www.swisscanto-fondation-collective.ch



Swisscanto